



LA RÉFLEXION ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN

Une « *demande éthique* » généralisée mais parfois indéfinie traverse la société. Le secteur sanitaire, social et médico-social est tout particulièrement concerné. Les pouvoirs publics s'en préoccupent : une recommandation de l'ANESM est prévue sur le sujet. Face à des situations complexes, l'éthique est souvent identifiée à la décision grave et difficile. Mais l'éthique, bien au-delà de la prise de décision, concerne également le quotidien des pratiques.

Les valeurs qui les sous-tendent, les sentiments qui les animent et leurs conséquences demandent que soient ménagés des espaces de réflexion et d'échange partagés pour les professionnels et aussi avec les usagers et leurs entourages. Dès lors, il s'agit pour l'encadrement de favoriser ou de faire émerger ce questionnement, puis de lui trouver des prolongements dans l'amélioration continue des pratiques. Il s'agit ensuite de faire vivre cette « *demande éthique* » à sa juste place, de l'articuler aux autres dimensions pertinentes de l'organisation et de permettre sa lente et permanente élaboration. Il s'agit, enfin, de repérer les ressorts et les points d'appui de la réflexion éthique afin que professionnels et usagers y trouvent les conditions d'un accompagnement et d'un soin de qualité.

Publics

- Cadres dirigeants
- Cadres intermédiaires

Objectifs

- ☑ Clarifier ce qui est de l'ordre d'un questionnement éthique et mobiliser des concepts
- ☑ Analyser, au niveau d'une structure, d'un projet ou d'une pratique professionnelle ce qui peut être référé ou non à une dimension éthique
- ☑ Repérer les espaces propices à une réflexion éthique et à une élaboration partagée, ancrées dans le quotidien

Méthodes pédagogiques

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- études de cas
- ateliers en sous-groupes
- échanges et mutualisation

Intervenants

- Philosophe

Contenu

Remise en perspective historique de la « *demande éthique* »

Le contexte actuel des structures du champ sanitaire, social et médico-social relatif à l'éthique

Des éclairages des sciences humaines et sociales

Repérage de la dimension éthique

Ethique, morale, droit, déontologie et vertu : des définitions et des représentations

Repérer la dimension éthique à tous les niveaux de l'organisation

Des traditions éthiques et leurs implications pour l'organisation

Autonomie, dignité, respect, justice et vulnérabilité : des concepts éthiques centraux dans le soin et dans l'accompagnement

Repérage des espaces et des ressorts de la réflexion éthique au quotidien

La place des sentiments en éthique : vices et vertus dans l'accompagnement et le soin

La réflexion éthique sur les outils et les dispositifs professionnels : déontologie, règles et protocoles face aux situations complexes

Situations, études de cas, textes et témoignages : les appuis sensibles et intellectuels de la réflexion éthique

Un exemple contemporain : l'éthique des comités d'éthique

Favoriser et permettre l'élaboration de la réflexion éthique

La responsabilité de l'encadrement à l'égard des aspects collectifs et organisationnels de la réflexion éthique

Espaces de parole et sensibilisation : organiser et susciter la pluralité des regards sur l'éthique

L'accompagnement dans le temps de la réflexion éthique au quotidien des professionnels et des usagers : repères et points d'appui du « *travail éthique* »

Une fonction de soulagement : réglementation, cadre institutionnel et questionnement éthique

Lieu : Rennes

Coût : 596 €

Session : 24 et 25 janvier 2013

 01 53 98 95 03

 formation@fehpa.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2011

Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

A réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

Tarif des formations « INTER¹ »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Annulation ou report du fait du centre de formation

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

A défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Facturation

A l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

¹ Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION



À retourner par mail à formation@fehap.fr ou par fax au 01 53 98 95 02
ou FEHAP Formation 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du stage : La réflexion éthique au quotidien

Date : 24 et 25 janvier 2013

Lieu : Rennes

Coût du stage : 596 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL DU STAGIAIRE OBLIGATOIRE ET A ECRIRE TRES LISIBLEMENT	FONCTION

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire : BFCC PARIS ALESIA RIB : 42559 00005 5102001 4969 93

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse :

CP :

Conditions générales de prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le : Signature du Directeur et cachet de l'établissement